

Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)

Convention d'application 2025

Entre les soussignés :

Grand Chambéry, représenté par son Président Monsieur Thierry Repentin dûment habilité par délibération n°, d'une part,

Et

Le CISALB représenté par sa Présidente Madame Marie-Claire Barbier dûment habilitée par délibération n°....., d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La convention d'application est annuelle et permet de définir les objectifs et les moyens financiers affectés à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Cette convention porte sur les objectifs à réaliser et les crédits alloués par Grand Chambéry pour l'année 2025.

Article 2 : les objectifs à atteindre en 2025

FONCTIONNEMENT

- Les travaux d'entretien définis dans le plan de gestion des rivières,
- L'entretien de certaines zones humides,

Fonctionnement	Budget HT CISALB	Participation HT de Grand Chambéry	Participation TTC de Grand Chambéry
Dépenses mutualisées	463 700 €	153 146 €	155 454 €
Dépenses mutualisées entre Grand Chambéry et Grand Lac	0 €	0 €	0 €
Dépenses Grand Chambéry	537 020 €	537 020 €	587 420 €
Total	1 000 720 €	690 166 €	742 874 €

En fonctionnement, les subventions escomptées s'élèvent à 60 000 €. Toutes les subventions perçues seront reversées à Grand Chambéry. La participation de Grand Chambéry est donc sans déduction des subventions.

Une seule particularité en fonctionnement, pour les dépenses mutualisées avec tous les membres du CISALB (6 EPCI), les subventions sont déduites des participations de chaque membre.

INVESTISSEMENT

En investissement, les subventions escomptées s'élèvent à 987 200 €.

Investissement	Participation HT de Grand Chambéry	Participation TTC de Grand Chambéry
Travaux dérivation Nant Petchi	2 195 000 €	2 634 000 €
Mise à jour de l'étude environnementale sur l'Hyères	65 000 €	78 000 €
Etudes et travaux SE6	35 000 €	42 000 €
Modernisation des stations de mesures	7 500 €	9 000 €
Travaux d'urgence Leysse aval (dont 75 350 € HT dévoiement AEP)	228 350 €	274 020 €
Les petits travaux hydrauliques	8 350 €	10 020 €
Remplacement matériel	8 350 €	10 020 €
Maîtrise d'œuvre et travaux zones humides	50 000 €	60 000 €
Négociation foncière zones humides	10 000 €	12 000 €
Travaux bras de décharge	30 000 €	36 000 €
TOTAL	2 637 550 €	3 165 060 €

Article 3 : modalités de répartition des dépenses relatives au foncier

Conventions de gestion

La recherche des propriétaires, les négociations et les signatures des conventions de gestion sont gérées par le CISALB. Les conventions sont établies au nom du CISALB. Ce dernier en assure le suivi et le renouvellement si nécessaire.

Toutes les éventuelles dépenses liées aux conventions de gestion sont prises en charge par le CISALB.

Acquisitions foncières

Les acquisitions foncières et les frais associés (prestataires fonciers pour les négociations, frais liés aux procédures d'expropriation, frais de géomètres, frais notariés ou frais liés à la rédaction d'actes administratifs notamment) sont à la charge de Grand Chambéry. Le CISALB fournit annuellement à Grand Chambéry un budget prévisionnel des dépenses à venir portant sur les acquisitions envisagées selon les projets, en incluant l'ensemble des frais (foncier, frais de géomètres, frais d'acte, etc).

- Les négociations foncières sont gérées par le CISALB qui met en œuvre les moyens adaptés (soit en interne, soit par l'intermédiaire de prestataires fonciers) et en organise les modalités. Cette phase de négociations foncières se clôture par la signature d'une promesse de vente.
- Dans la suite de la signature des promesses de vente, les acquisitions foncières sont prises en charges par Grand Chambéry autant d'un point de vue financier que d'un point de vue administratif en coordination avec le prestataire foncier si nécessaire.

Entretien des parcelles acquises par Grand Chambéry

L'entretien et la surveillance des parcelles acquises à la demande du CISALB relèvent de sa compétence. Ce dernier en assure la charge administrative et financière.

Fait à Chambéry, le

Pour Grand Chambéry,
Thierry Repentin
Président

Pour le CISALB,
Marie-Claire Barbier
Présidente